

REGLEMENT COMPETITIONS

ARTICLE 1 : Organisation

2C Associés organise une compétition d'outils et d'actions de communication commandités par une entreprise, une institution, une collectivité territoriale ou publique, une société d'économie mixte ou une association...

Cette compétition s'inscrit dans un Festival intitulé :

Festival Européen de la Communication Responsable

2007 – An 1 : une durable Révolution ?

La compétition concerne les actions de communication corporate/institutionnelle visant à promouvoir et à renforcer la visibilité et l'image des collectivités, entreprises, institutions et associations. Le volet « responsable » de ces actions de communication sera tout spécialement l'objet de l'attention du Jury.

L'objectif de la compétition est de stimuler les échanges d'expériences, et de promouvoir l'excellence et la créativité au service de l'image.

La compétition est ouverte à toute entreprise, institution, agence, collectivité et association et récompensera la créativité, l'impact et la cohérence des outils ou actions de communication.

ARTICLE 2 : Conditions de participation

Agences, entreprises, collectivités, associations, institutions et producteurs européens peuvent participer à la compétition qui se déroulera les 25, 26 et 27 septembre 2007 sur l'Archipel des Embiez, à Six-Fours-les-Plages (Var).

La compétition est ouverte à tout support produit par toute société ou personne morale ayant son siège dans un pays européen.

Les programmes devront :

- Avoir été créés après le 1^{er} janvier 2006.
- Etre présentés en version anglaise ou française ou version originale sous-titrée anglais.
- Ne seront valablement inscrits qu'à réception du bulletin spécifique dûment rempli et après paiement des droits correspondants.
- Etre inscrits¹ dans les catégories décrites à l'article 3 ci-après :

ARTICLE 3 : La compétition

Chaque outil ou action peut être inscrit dans plusieurs compétitions selon l'adéquation du message. Vous devez sélectionner votre compétition (selon le type de communication) et ensuite choisir la catégorie (selon le type d'outils ou d'actions présentés).

¹ Pour remplir votre fiche d'inscription (une par catégorie), connectez-vous sur www.corporatefestival.eu



Ne pourront être admises dans la compétition les œuvres ne correspondant pas à l'objet ou à l'aspect de la manifestation, tels que documents non commandités, à caractère politique, représentant une secte et plus généralement non conformes aux normes morales ou présentant un caractère d'amateurisme avéré.

Aucune présélection ne sera effectuée. L'ensemble des supports envoyés sera présenté au Jury.

LES COMPETITIONS

1. Communication financière / Economique
2. Communication sociale / Ressources Humaines / Formation / Santé
3. Communication solidaire / Grandes Causes / Mécénat
4. Communication environnementale / Eco responsable
5. Communication globale / Image de marque

LES CATEGORIES

- A. Web / Média innovants / GSM
- B. Film communication interne
- C. Film corporate (sans achat d'espace)
- D. Film corporate (avec achat d'espace)
- E. Print (Affichage, Presse)
- F. Rapports annuels, Documents pédagogiques, Editions
- G. Relations publiques et Hors média
- H. Campagne globale

ARTICLE 5 : Jury

Le jury est déterminé par les organisateurs et composé de professionnels d'entreprise, d'agences, de représentants de collectivités, Directeurs généraux, Directeurs marketing, Directeurs de la communication, Directeurs du Développement durable...

Ils votent pour les documents inscrits dans les catégories (les votes auront lieu à bulletin secret, à la majorité absolue des votants). Aucun membre du jury ne pourra participer au vote pour une œuvre en compétition qu'il aurait, directement ou indirectement, produite, réalisée, diffusée ou commandée.

CRITERES DE JUGEMENT :

✓ **Le concept :**

Il s'agit d'évaluer la **pertinence** du mode de communication, l'**adéquation** du message avec le support choisi et le public ciblé, la **cohérence** de la communication avec la réalité de l'action.



✓ **L'exécution:**

Le Jury prendra aussi en considération la **qualité et la créativité** du support utilisé, son utilisation pour communiquer le message, la **simplicité et la clarté** du message, et surtout **l'impact** de l'action de communication et du message sur la cible.

ARTICLE 6 : Prix et palmarès

Des prix seront remis dans chacune des catégories en compétition pour récompenser les meilleures œuvres, jugées comme telles par les jurés. Le jury se réserve le droit de ne pas récompenser une catégorie si la qualité des œuvres ne lui semble pas adéquate.

Des prix spéciaux pourront être attribués par le jury.

Les actions de communication présentant une démarche globale de Développement Durable seront particulièrement primées à travers un « **Grand Prix de la Communication Développement Durable** ». Ce prix s'adresse ainsi à toutes les entités qui auront choisi de prendre en compte l'efficacité économique, l'équité sociale et la préservation de l'environnement.

ARTICLE 7 : Modalités techniques

Le support envoyé servira à la diffusion : il est donc impératif que la qualité des documents soit optimale (image et son). Il est possible de nous faire parvenir (en plus des éléments demandés ci-dessous) tout matériel nécessaire à la compréhension d'une campagne, ceci toutefois de façon limitée.

ARTICLE 7.1 : Pour les éléments multi supports (Document pédagogique / Relations publiques et Hors Média / Média innovants / Campagne globale)

Globalement, devront figurer sur deux CD-Rom :

- ✓ L'exposé de la campagne : une fiche (.doc, .pdf...) de 100 mots maximum qui comprendra :
 - la problématique (brief du client, cible),
 - l'objectif,
 - la stratégie/la pertinence,
 - la création,
 - la réalisation/l'innovation,
 - la performance (qualitative et quantitative).
- ✓ Le dispositif expliquant la campagne qui doit comporter des éléments visuels et sonores clefs : vidéos, images figées ou tout autre élément approprié pour expliquer la campagne. Se reporter aux articles 7.2, 7.3, 7.4 et 7.5 pour les modalités techniques de remise des éléments vidéo, audio, web/GSM et print.

ARTICLE 7.2 : Pour les éléments en vidéo/audiovisuel

Les éléments doivent être édités sur support Beta SP/Beta Cam/Beta num/ Beta SX, DvCam, DV, DVD VIDEO et QUICKTIME 720x576 codec DV PAL.

(1 seul document par support).



ARTICLE 7.3 : Pour les éléments en Web et GSM

Voici les éléments qui devront figurer sur un CD-Rom :

○ L'exposé de la campagne : une fiche (.doc, .pdf...) de 100 mots maximum
NB : le nom de l'agence ne doit figurer nulle part.

✓ Les éléments de la campagne

- Pour les sites et mini-sites : Capture QUICKTIME DV PAL 720x576 (capture vidéo de la navigation des sites) ou flash en SWF (pas de .exe)
- Pour les films et vidéos : Beta SP/Beta Cam/Beta num/ Beta SX, DvCam, DV, DVD VIDEO et QUICKTIME 720x576 codec DV PAL, Quicktime ou SWF
- Bannières, GSM et marketing viral :
 - Capture QUICKTIME DV PAL 720x576 (capture video de la navigation des sites) ou flash en SWF (pas de .exe)
 - Captures d'écrans (4 maximum) format .jpg : 72 dpi, 1024*768, RVB

ARTICLE 7.4 : Pour les éléments en Presse / Affichage

Les éléments devront faire l'objet d'une image digitale sur un CD pour chaque inscription dans le format suivant : .jpg, 72 dpi, RVB, 1024*768. Sur chaque CD devra figurer le titre de l'inscription.

ARTICLE 8 : Remise des éléments

Les documents doivent parvenir accompagnés du règlement des frais afférents (sans omettre la TVA) et du bulletin d'inscription.

Le titre de l'œuvre, sa durée et le nom de la catégorie choisie pour la compétition devront figurer sur l'emballage.

Les copies devront être expédiées au Bureau du Festival par colis recommandé. L'expédition est aux frais des compétiteurs, elle devra porter la mention : « Sans valeur marchande – à usage culturel uniquement » et parvenir à :

2C Associés

« Festival Européen de la Communication Responsable »

68, rue Carnot – 92150 Suresnes – France

La date de remise, dernier délai, des éléments est fixée au **vendredi 7 septembre 2007**.

La qualité des copies devra avoir été vérifiée par la société ayant inscrit le document.

La redevance aux interprètes, musiciens et autres reste à la charge du producteur ou du commanditaire inscrivant le document à la compétition.



A l'issue du Festival, les cassettes, DVD ou tout support, seront conservés par l'organisateur à des fins d'archivage. Toutefois, le producteur ou le commanditaire qui souhaiterait récupérer sa copie pourra en faire la demande par écrit au bureau du Festival, pendant ou après la manifestation, et en acquitter les frais d'expédition éventuels, et ce jusqu'au 30 novembre 2007, dernier délai.

ARTICLE 9 : Frais d'inscription

FRAIS DE DOSSIER

Les frais de dossier par société (à ne payer qu'une seule fois par société) sont de 60 € HT soit 71,76 € TTC (dont 11,76 € de TVA à 19,6%).

FRAIS D'INSCRIPTION

Chaque outil ou action (Catégories A, B, C...) inscrit dans chaque compétition (1, 2, 3, 4) est considéré comme une inscription à part entière. Les tarifs dégressifs s'entendent au sein d'un même département. Les frais d'inscription sont de :

- 210 € HT pour 1 production, soit 251,16 € TTC (dont 41,16 € de TVA à 19,6%)
- 390 € HT pour 2 productions, soit 466,44 € TTC (dont 76,44 € de TVA à 19,6%)
- 550 € HT pour 3 productions, soit 657,80 € TTC (dont 107,80 € de TVA à 19,6%)
- 690 € HT pour 4 productions, soit 825,24 € TTC (dont 135,24 € de TVA à 19,6%)
- 810 € HT pour 5 productions, soit 968,76 € TTC (dont 158,76 € de TVA à 19,6%)
- A partir de la 6^{ème} inscription, 95 € HT par production supplémentaire, soit 113,62 € TTC (dont 18,62 € de TVA à 19,6%)

ARTICLE 9 : Droits et garanties

Le participant déclare et garantit être titulaire des droits d'exploitation de l'œuvre inscrite à la compétition, et autorise à titre gratuit l'organisation du Festival à diffuser en salle de projection publique, ainsi qu'en salle de visionnage ou lors de diffusions promotionnelles pour le Festival, l'œuvre (intégrale ou sous forme d'extraits) en compétition dans le cadre du Festival et dans le cadre de manifestations culturelles pour la promotion du Festival en France ou à l'étranger. A cet égard, il autorise l'organisateur à procéder à tous types de reproduction sur tout support nécessaire à ces diffusions. Pour les participants ayant opté sur leur fiche d'inscription pour une diffusion promotionnelle de leur production, ceux-ci autorisent l'organisation du Festival à diffuser l'œuvre sur le réseau Internet. Les éventuelles redevances aux interprètes, musiciens et autres artistes restent à la charge des sociétés ou personnes morales inscrivant le document à la compétition. Plus généralement, tous les participants garantissent l'organisateur contre toutes revendications, réclamations et recours de toutes personnes, liés à l'utilisation des œuvres dans le cadre du Festival.

ARTICLE 10 : Responsabilité

L'organisateur décline toute responsabilité concernant les pertes ou détériorations lors de l'envoi des films, des éventuelles dégradations des supports ou pour l'annulation du Festival pour des causes de force majeure.

ARTICLE 11

Pour tous les cas non prévus au présent règlement, l'organisateur aura pouvoir de régler tous les différends qui pourront s'élever lors de l'organisation du Festival.



ARTICLE 12

La participation au « **Festival Européen de la Communication Responsable** » implique l'adhésion au présent règlement qui s'applique à l'édition 2007 du Festival. Le présent règlement est soumis au droit français. Le Festival se réserve le droit, si nécessaire et exceptionnellement, de modifier ultérieurement le présent règlement.

RENSEIGNEMENTS

Catherine LASRY-BELIN – Directrice du Festival

Tél. +33 1 47 72 14 25 – Mob. +33 -06 67 41 06 82 – Email : catherine.lasry-belin@2c-associes.com

Isabelle L’HOSTIS – Adjointe Développement / Compétitions

Tél. +33 1 47 72 14 21 – Mob. +33 6 62 96 56 10 – Email : isabelle.lhostis@2c-associes.com

Lara KRUMHOLZ – Adjointe Compétitions

Tél. +33 1 47 72 37 06 – Mob. +33 6 66 11 25 88 – Email : lara.krumholz@2c-associes.com

